Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après les tempêtes des 26 et 27 décembre - Le Conseil d'Etat fait le bilan des dégâts

Le Conseil d'Etat a établi un bilan provisoire des dégâts constatés dans le canton à la suite des tempêtes des 26 et 27 décembre 1999. S'il est soulagé de ne pas avoir à déplorer de mort d'homme, il est impressionné par l'ampleur des dommages, et tient à exprimer sa sympathie aux nombreuses personnes qui les ont subis.

Les dégâts constatés après la tempête sont considérables. La tempête a détruit de nombreux bateaux dans les ports, endommagé digues et jetées. Des toits ont été emportés un peu partout et des maisons détruites, sans compter les tuiles et cheminées cassées.

Des routes, voies de chemin de fer, lignes électriques ont été coupées et parfois détruites.

Le forêts vaudoises ont énormément souffert. 550'000m3 de bois sont renversés et cassés, ce qui correspond à près de deux fois le volume exploité normalement en une année. Le canton a été plus fortement touché qu'en 1990, où l'ouragan Vivian avait renversé ou cassé 160'000 m3 de bois.

Le Conseil d'Etat chargera ses différents services d'établir un rapport de situation des dégâts dans les trois mois, afin de planifier les mesures et les dépenses à venir.

Le Département de la sécurité et de l'environnement exposera demain, le jeudi 13 janvier 2000, les mesures qu'il met en ?uvre notamment dans le domaine forestier, où les dégâts sont estimés à quelque 60 millions de francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 janvier 2000